

POINT SUR LE PLAN MINISTÉRIEL DE REQUALIFICATION DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Le Ministère met en oeuvre un plan de requalification pour le passage de catégorie C en B et de B en A entre 2016 et 2018.

Notre syndicat SNPAM -CGT revendique la mise en oeuvre d'un plan ambitieux avec une requalification la plus large possible, compte-tenu des diplômes initiaux ou ultérieurement acquis, de l'expérience accumulée et des missions de plus en plus complexes exercées par les agents de toutes catégories.

Notre fédération de l'Équipement Environnement a adressé un courrier le 8 juillet dernier aux Ministres: <http://cgt-snpam.syndicat.i2/plan-de-requalification-de-c-en-b-et-de-b-en-a-a522.html> . Ce courrier propose une volumétrie globale de passage de C et B et de B en A de tous les corps de notre ministère. En outre, il met en exergue la technicité de plus en plus grande et la montée en gamme des missions exercées au bénéfice des usagers , des citoyens, et des élus.

Vous trouverez ci dessous le point sur les différentes mesures proposées par l'Administration à ce jour et l'avis du SNPAM-CGT sur celles-ci.

Requalification de Syndic des Gens de Mer en Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable ou Technicien Supérieur du Développement Durable :

Situation actuelle: Vous avez environ 1 syndic dans chaque spécialité qui passe SA ou TSDD par an soit un total de 2 par an en moyenne par liste d'aptitude au choix. En examen pro de TSPDD ou TSCDD les proportions sont quasi identiques avec 1 poste par an en TSPDD et 1 en TSCDD soit un total maximum de 4 agents promus par an

Proposition CGT : Compte-tenu de la mise en extinction du corps, à l'identique des dessinateurs de l'Équipement, de la complexité des missions exercées, des diplômes et de l'expérience acquise, le SNPAM-CGT revendique le passage en SA ou TSDD de tous les SGM soit un volume de 500 SA et 100 TSDD environ.

Proposition de l'Administration : En tenant compte des chiffres donnés à la réunion du 21 octobre dernier, lorsque la CGT demande 6605 poste en requalification de C en B, l'administration propose royalement 1650 postes pour tous les agents des catégories C du Ministère.

Proportionnellement à la population des SGM, nous estimons l'ordre de grandeur à moins d'une douzaine d'agents supplémentaires sur 3 ans pouvant prétendre à un passage en catégorie B soit environ 4 /an avec 3 SA et 1 TSDD en plus des habituelles promotions au choix et en examen pro.

Pour 2016 : Seule l'inscription sur liste d'aptitude pour 300 postes pour toutes les catégories C sera mise en place. Selon nous, les Directeurs d'établissements et services peuvent faire des propositions plus conséquentes que d'habitude. Nos Camarades siégeant dans les commissions locales de concertation doivent être vigilants quant aux choix des directions et avancer des « propositions CGT » dans ces commissions.

Pour 2017 et 2018: **Un examen professionnel pour 150 postes par an comprenant des épreuves nouvelles** (voir modalités ci dessous) et l'inscription sur liste d'aptitude pour 150 postes par an seront mis en place.

Le SNPAM revendique que l'administration dégage du temps et des moyens afin que les agents puissent préparer leurs examens dans les conditions les meilleures.

Voici la description des nouveaux examens professionnels SACDD CN et TSDD :

Écrit :

Modification des épreuves (par spécialité pour TSDD) :

2 à 4 questions à partir d'un dossier documentaire de 15 pages maximum relatif aux politiques publiques portées par les MEDDE-

MLETR (2 heures, coefficient 3)

(NB : aujourd'hui épreuves écrites composées de Questionnaire à Choix Multiple et Questions à Réponse Orientées et Courtes à partir d'un programme)

Oral :

Entretien avec le jury avec présentation d'un dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (25 mins, coeff 4).

Requalification des SACDD dans les corps des Attachés et des TSDD dans le corps des ITPE :

En préambule, vous remarquerez que l'on ne parle plus des IAM dans ces réunions...L'administration a t'elle déjà intégré ce fait? Nous pouvons le penser, mais le travail reste à mener sur les modalités d'intégration.

Situation actuelle : Vous avez en général sur deux ans un SA (ex Contrôleur des Affaires Maritimes option administrative) qui arrive à être nommé attaché au choix. En ce qui concerne les TSDD (ex CAM option technique) actuellement nommés dans le corps des IAM la proportion est quasi identique. Les concours internes et examen pro nous donnent un ordre de grandeur de 1 SA promu attaché tous les deux ans et 1 TSDD promu IAM sur 2 ans. Au total, cela fait moins de 2 agents promus dans le meilleur des cas par an.

Proposition de l'administration : Pour la filière administrative, le passage d'un concours interne est une obligation lié à la création du corps interministériel des attachés des administrations de l'Etat issu de l'intégration de 16 corps de différents ministères. 200 postes supplémentaires seraient ouvert en 2017 et 2018 avec un nouveau concours interne dont les épreuves sont décrites ci dessous :

Nouveau concours :

Écrit :

Rédaction d'une note sur un dossier relatif aux missions exercées par les ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (4 heures, coefficient 4).

Oral :

Entretien avec le jury avec RAEP (30 Minutes coefficient 4)

Pour la filière technique : L'administration propose un recrutement de 300 postes supplémentaires en 2017 et 2018. Ce recrutement se ferait par liste d'aptitude et seraient pourvus lors des CAP d'ITPE de fin 2016 pour 100 postes au titre de 2017 et celle de fin 2017 pour les 100 postes au titre de 2018. Le reste du recrutement se fera par examen professionnels pour un recrutement de 50 postes supplémentaires en 2017 et 50 en 2018. Les épreuves de l'examen pro d'ITPE restent identiques (écrit note de problématique 4 heures coefficient 4 ; oral entretien avec le jury RAEP 30 mn coefficient 4).

En terme de mobilité, l'administration demande aux agents requalifiés des catégories B en A une mobilité fonctionnelle et pas forcément géographique. **Le SNPAM-CGT demande aux agents concernés de le contacter le cas échéant.**

Propositions CGT : La CGT revendique la création de 2300 postes supplémentaires d'avancement de SACDD vers le corps des Attachés ainsi que 2300 postes supplémentaires de TSDD vers le corps des ITPE. L'administration en propose 200 pour les attachés, soit moins de 9 % de notre demande initiale. Pour les ITPE les 300 postes proposés représentent un peu plus de 13 % de nos propositions.

En ce qui concerne la volumétrie des agents pouvant prétendre à passer de catégorie B en A, Un rapport du CGEDD de 2013 relève que 38% environ des agents de catégorie B exerçaient en 2011 des fonctions d'encadrement et de responsabilité, avec une tendance à l'augmentation de cette situation.

La CGT revendique des avancements en catégorie A, tant que de besoin suivant l'évolution de nos missions et des besoins dans les services. Si nous appliquons le ratio de 38 % issu du rapport du CGEDD aux 200 SA issus du corps des CAM et aux 200 TSDD eux aussi issus des CAM, nous obtenons 76 postes de promotions dans chacun des corps.

En ce qui concerne la formation des futurs cadres A du MEDDE appelés à exercer des fonctions dans nos domaines maritimes, l'administration n'a aucune réponse sur la formation dans le domaine maritime de ces futurs agents, tant en matière de formation initiale que de formation continue. Elle évoque le « compagnonnage » et la volonté de bien faire des agents. Cette façon de faire est inacceptable. Nous exigeons la mise en place d'une formation initiale à l'ENTE de Valenciennes/Aix et à l'ENTPE.

Pour tous les Agents, le SNPAM-CGT dénonce et revendique notamment :

Une piètre volumétrie, indigne d'un réel plan de requalification !

Un plan de requalification ambitieux, tenant compte des réalités du terrain, de l'évolution des missions, de l'expérience acquise par les agents pour bâtir le ministère de demain avec le savoir-faire des agents d'aujourd'hui.

Une formation aux examens professionnels et aux concours internes la plus large possible.

Une formation initiale dans les écoles du MEDDE et continue de haut niveau tant en matière de GRH que de formation « maritime ».

Pour le SNPAM CGT,

**Camille PUJOL
SG Adjoint du SNPAM CGT**

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.
AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon**

☎ : 05.56.83.37.38 - 📠 : 05.57.52.57.19 🌐 : <http://snpam.cgt.free.fr> 🖥 : <http://cgt-snpam.syndicat.i2/> ✉ nicolas.mayer@gironde.gouv.fr